

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2026-05-02**

**COMMUNE DE TRAMOLE**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoir : 03  
Votants : 14

L'an deux mil vingt six  
Le 21 mai à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Sébastien GUILLAUD, Maire  
Date de la convocation 12/05/2026

Présents : Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Sylvie SABATIER, Marcel BERTHIER, Marylène BOUREAU, Leslie CHARBONNIER, Pascale CHOTEL, Nathalie FERRAND, Florence MANDON, Philippe PELLET

Excusés / Pouvoirs :

Catherine Sorret donne pouvoir à Pascale Chotel  
Jean-Philippe Radix donne pouvoir à Nathalie Ferrand  
Anthony Motta donne pouvoir à Leslie Charbonnier

Excusé : André Bélonny

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

**OBJET : Attribution chèque cadeau nouveau-nés**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal peut délibérer pour accorder une prime de naissance aux parents de nouveau-nés répondant à des critères identiques, qui peuvent être par exemple la justification de la domiciliation d'au moins un de deux parents sur la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette prime en 2026 pour les nouveau-nés nés depuis le 01/05/2025 dont au moins un des deux parents est domicilié sur Tramolé le jour de la naissance, et se présentera sous la forme d'un chèque cadeau de 50 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer cette prime en 2026 pour les nouveau-nés nés depuis le 01/05/2025 dont au moins un des deux parents est domicilié sur Tramolé le jour de la naissance, et se présentera sous la forme d'un chèque cadeau de 50 euros qui sera remis lors de la cérémonie de la fête des mères prévue le 30/05/2026.

Sébastien GUILLAUD,  
Le Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures-Pour copie conforme

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE -Visé par le contrôle de la légalité -Certifié exécutoire et Affiché